

# OMPI



WO/BC/18/4

ORIGINAL : anglais

DATE : 20 février 1998

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
GENÈVE

F

## COMITÉ DU BUDGET

Dix-huitième session  
Genève, 23 et 24 mars 1998

PROJETS RELATIF AUX TECHNIQUES DE L'INFORMATION

### *Mémorandum du Directeur général*

1. Le document ci-joint (A/32/4) contient, au titre des programmes principaux 12 (Réseau mondial d'information et services d'information en matière de propriété intellectuelle) et 14 (Système de Madrid pour l'enregistrement international des marques) du projet de programme et budget pour l'exercice biennal 1998-1999 (voir le document A/32/2), des projets qu'il est proposé de financer au moyen du "fonds de réserve spécial pour les locaux supplémentaires et l'informatisation".

2. Le directeur général transmettra aux assemblées des États membres, avec ses propres observations, toutes remarques formulées par le Comité du budget.

*3. Le Comité du budget est invité à exprimer son avis sur le contenu du document ci-joint et à recommander aux assemblées des États membres de prendre les décisions énoncées au paragraphe 2 du même document.*

[Le document A/32/4 suit]

# OMPI



**ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**  
GENÈVE

A/32/4

ORIGINAL : anglais

DATE : 20 février 1998

F

## ASSEMBLÉES DES ÉTATS MEMBRES DE L'OMPI

**Trente-deuxième série de réunions**  
**Genève, 25 - 27 mars 1998**

### PROJETS RELATIF AUX TECHNIQUES DE L'INFORMATION

*Mémoire du Directeur général*

1. L'annexe I du présent document contient un projet au titre du programme principal 12 (Réseau mondial d'information et services d'information en matière de propriété intellectuelle) du projet de programme et budget pour l'exercice biennal 1998-1999, et l'annexe II contient un projet au titre du sous-programme 14.2 (Automatisation du système de Madrid) du programme principal 14 (Système de Madrid pour l'enregistrement international des marques) du même projet de programme et budget (voir le document A/32/2).

2. *Les assemblées des États membres sont invitées à approuver les projets présentés dans les annexes du présent document et à en autoriser le financement au moyen du fonds de réserve spécial pour les locaux supplémentaires et l'informatisation.*

[L'annexe I suit]

ANNEXE I

## **Programme principal 12**

### **RÉSEAU MONDIAL D'INFORMATION ET SERVICES D'INFORMATION EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

#### ***Sous programme 12.1***

#### ***Création et exploitation d'un réseau mondial d'information***

##### Généralités

La création et l'exploitation d'un réseau mondial d'information de l'OMPI constituent une nouvelle activité pour l'Organisation. Pour la mener à bien, le Secrétariat sous-traitera le plus possible la fourniture des services suivants : communication des données en réseau, installation technique et maintenance du réseau, formation et assistance aux utilisateurs. Un minimum d'effectifs sera cependant nécessaire pour établir les appels d'offres afférents aux divers services, notamment définir les besoins nationaux et régionaux, et pour gérer les contrats qui en résulteront. Le personnel du Secrétariat assurera aussi la liaison avec les sous-traitants et les divers offices de propriété intellectuelle en ce qui concerne la coordination du plan de déploiement, l'élaboration de matériel de formation multilingue, la formation proprement dite et la supervision des opérations sur le réseau.

L'OMPI aidera les offices de propriété intellectuelle, notamment ceux des pays en développement, à se doter d'une infrastructure locale appropriée en leur fournissant le matériel et le logiciel nécessaires pour se raccorder au réseau mondial d'information et utiliser les services de communication et d'information que celui-ci offrira.

La création du réseau supposera l'utilisation d'installations courantes pour l'Internet et de lignes de communication spécialisées. Il sera fait appel, pour cela, à des opérateurs publics de télécommunication.

Le réseau mondial d'information de l'OMPI sera étendu parallèlement à la mise en service des diverses infrastructures dans les États membres. Compte tenu par ailleurs de sa dimension mondiale, il sera exploité en permanence et les services offerts le seront 24 heures sur 24.

##### Principales activités

Le Secrétariat sous-traitera autant que possible, sur la base d'appels d'offres internationaux, le développement et la maintenance du réseau.

- Chaque office de propriété intellectuelle participant recevra l'assistance, le matériel et les équipements de base (ordinateurs individuels, modems, logiciels pour l'Internet et imprimantes) nécessaires au déploiement et à l'utilisation du réseau. Le Secrétariat sera lui-même équipé du matériel nécessaire pour desservir ce réseau [6 060 000 francs suisses au titre du matériel et des fournitures].
- Tous les offices de propriété intellectuelle des États membres (environ 300 sites) ont qualité pour être raccordés au réseau. Outre le soutien fourni par les consultants au titre des divers projets, des ressources sont prévues pour l'intervention directe de spécialistes du Secrétariat afin de prêter assistance selon que de besoin [280 000 francs suisses au titre des missions de fonctionnaires].
- Pour permettre de tirer pleinement parti du réseau, plus de 300 cours de formation à l'utilisation des logiciels d'application de base et des données sur le réseau seront dispensés dans divers pays de manière à former le personnel des offices de propriété intellectuelle. En outre, les coûts de connexion permanente au réseau devront pouvoir, le cas échéant, être pris en charge pour les offices de propriété intellectuelle des pays en développement [4 380 000 francs suisses au titre des autres services contractuels].
- Étant donné le nombre limité de postes alloués au Secrétariat (voir la rubrique "Besoins et dépenses de personnel"), beaucoup de fonctions de gestion des projets et d'activités d'appui comme les services d'assistance aux utilisateurs seront confiées à des consultants [883 000 francs suisses au titre des services de consultants].

<i>Création et exploitation d'un réseau mondial d'information</i> (en milliers de francs suisses)											
Sous-programme 12.1	Voyages officiels et bourses			Services contractuels				Dép. de fonct <sup>mt</sup>		Matériel et fournitures	
	Missions de fonct.	Participat <sup>n</sup> fonct. nat.	Bourses	Conférences	Consultants	Publication	Autres	Locaux et entretien	Comm. et autres	Fournitures	Mobilier & matériel
<b>Total</b>	<b>11,603</b>	280	-	-	883	-	4,380	-	-	-	6,060

## *Sous-programme 12.2*

### *Fourniture de services d'information en matière de propriété intellectuelle*

#### Généralités

Il est à noter que certaines activités décrites dans ce sous-programme constituent des activités permanentes dans le secteur des classifications internationales et du Comité permanent chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI). Les nouvelles activités sont décrites dans leurs grandes lignes pour indiquer l'ampleur des ressources financières et humaines requises au titre de ce sous-programme, sans préjuger les délibérations ni l'approbation ultérieures dont elles pourront faire l'objet de la part du Comité permanent des techniques de l'information (CPTI) qu'il est proposé de créer.

### Principales activités

- Créer progressivement une base complète de données de propriété intellectuelle à l'intention des bibliothèques numériques de propriété intellectuelle (BNPI), par exemple en mettant à disposition, sous une présentation qui permette la recherche en ligne, les données relatives au PCT et aux enregistrements internationaux de marques dans le cadre du système de Madrid [4 000 000 francs suisses au titre des autres services contractuels].
- Poursuivre l'élaboration et l'adoption de normes de l'OMPI relatives à la présentation des données de propriété intellectuelle qui seront mises sur le réseau mondial d'information et promouvoir ces normes dans des publications comme le *Manuel sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle* de l'OMPI [165 000 francs suisses au titre des autres services contractuels et 80 000 francs suisses au titre des publications].
- Organiser une dizaine de sessions du comité d'experts et des groupes de travail, et en assurer le Secrétariat, afin de poursuivre la révision des classifications internationales et le développement, avec le concours de consultants extérieurs, du système de gestion de la base de données relatives à la CIB (IPCIS) et du système de gestion de la base de données relatives aux classifications de Nice, Vienne et Locarno (NIVLIS) [300 000 francs suisses au titre des conférences et 120 000 francs suisses au titre des autres services contractuels].
- Élaborer les septièmes éditions de la CIB et de la classification de Locarno et publier en plusieurs langues des versions à jour de la CIB et des classifications de Nice, Vienne et Locarno [230 000 francs suisses au titre des publications].

Fournir aux offices des applications, par exemple des outils de publication de l'information, et traiter les aspects relatifs à la sécurité du réseau à ses différents niveaux pour permettre la prestation des services d'information [1 800 000 francs suisses au titre des autres services contractuels et 190 000 francs suisses au titre des consultants].

- Faire exécuter des projets pilotes et des activités connexes pour évaluer et valider des normes et solutions éventuelles concernant les BNPI, ainsi que pour déterminer l'évolutivité de ces solutions [200 000 francs suisses au titre des autres services contractuels et 200 000 francs suisses au titre du matériel et des fournitures].
- Organiser deux ateliers axés sur la promotion de l'utilisation des BNPI sur le réseau mondial d'information, en prenant en charge les frais de participation d'une dizaine de représentants de pays en développement [100 000 francs suisses au titre des conférences et 50 000 francs suisses au titre de la participation de fonctionnaires nationaux].
- Faire participer le personnel du Secrétariat à diverses réunions relatives aux techniques de l'information pour qu'il se tienne au courant des derniers progrès et assure ainsi la bonne exécution des projets de l'OMPI [180 000 francs suisses au titre des missions de fonctionnaires].

<b>Fourniture de services d'information en matière de propriété intellectuelle</b> (en milliers de francs suisses)												
Sous-programme 12.2	Voyages officiels et bourses			Services contractuels				Dép. de fonct <sup>mt</sup>		Matériel et fournitures		
	Missions de fonct.	Participat <sup>n</sup> fonct. nat.	Bourses	Conférences	Consultants	Publication	Autres	Locaux et entretien	Comm. et autres	Fournitures	Mobilier & matériel	
<b>Total</b>	<b>7,615</b>	180	50	-	400	190	310	6,285	-	-	-	200

### ***Sous-programme 12.3***

#### ***Création d'un Comité permanent des techniques de l'information (CPTI)***

Le Secrétariat organisera quatre sessions du CPTI et quatre sessions de chacun de ses trois groupes de travail proposés (Groupe de travail sur l'infrastructure d'information, Groupe de travail sur les normes et la documentation et Groupe de travail sur la sécurité), et il en assurera le secrétariat. Deux consultants assisteront aux sessions de chacun des groupes de travail pour donner aux participants des avis d'experts. Les États membres et le public seront tenus informés du progrès des activités par le biais de divers médias [330 000 francs suisses au titre des conférences, 500 000 francs suisses au titre des consultants et 100 000 francs suisses au titre des publications].

Il sera créé, au sein du Secrétariat, une nouvelle unité composée de fonctionnaires experts et de consultants qui aidera le CPTI et ses groupes de travail en leur fournissant un appui pour les aspects techniques, la sécurité et la gestion du réseau mondial d'information et en fournissant des services d'information en matière de propriété intellectuelle sur le réseau. [voir ci-après, sous la rubrique "Besoins et dépenses de personnel"].

L'OMPI fournira aussi un appui pour permettre à une cinquantaine de représentants de pays en développement et de certains pays d'Europe et d'Asie de participer aux réunions du CPTI. [304 000 francs suisses au titre de la participation de fonctionnaires nationaux].

<b><i>Création d'un Comité permanent des techniques de l'information</i></b> (en milliers de francs suisses)											
Sous-programme 12.3	<u>Voyages officiels et bourses</u>			<u>Services contractuels</u>				<u>Dép. de fonct<sup>m</sup></u>		<u>Matériel et fournitures</u>	
	Missions de fonct.	Participat <sup>n</sup> fonct. nat.	Bourses	Conférences	Consultants	Publication	Autres	Locaux et entretien	Comm. et autres	Fournitures	Mobilier & matériel
<b>Total</b>	<b>1,237</b>	-	304	-	333	500	100	-	-	-	-

### ***Sous-programme 12.4***

#### ***Services liés au réseau interne***

En ce qui concerne les projets inscrits dans le sous-programme 12.4, il est proposé un financement extrabudgétaire au moyen du fonds de réserve spécial pour les activités ci-après.

#### Généralités

Afin de permettre l'accès aux services et à l'information qui seront fournis sur le réseau mondial d'information de l'OMPI, il sera nécessaire d'améliorer l'environnement informatique du Secrétariat, notamment d'adapter les stations à ordinateur individuel à la plate-forme Windows NT.

#### Principales activités

- Développer les compétences nécessaires pour créer ces nouveaux services au sein du Secrétariat.

- Mettre au point des prototypes pour l'évaluation de diverses configurations matériel-logiciel.
- Améliorer, intégrer ou remplacer le matériel, le logiciel et les systèmes existants.
- Former le personnel du Secrétariat.
- Développer les services actuels d'assistance aux utilisateurs.

<b>Services liés au réseau interne</b> (en milliers de francs suisses)*												
Sous-programme 12.4	Voyages officiels et bourses			Services contractuels				Dép. de fonct <sup>ml</sup>		Matériel et fournitures		
	Missions de fonct.	Participat <sup>n</sup> fonct. nat.	Bourses	Conférences	Consultants	Publication	Autres	Locaux et entretien	Comm. et autres	Fournitures	Mobilier & matériel	
<b>Total</b>	<b>1,526</b>	25	-	-	25	1,076	-	100	-	150	-	150

\* Ces montants s'inscrivent en supplément de ceux qui figurent dans le sous-programme 12.4 du programme et budget ordinaire de l'OMPI.

### **Récapitulation budgétaire**

<b>Réseau mondial d'information et services d'information en matière de propriété intellectuelle</b> (en milliers de francs suisses)											
	Voyages officiels et bourses			Services contractuels				Dép. de fonct <sup>ml</sup>		Matériel et fournitures	
	Missions de fonct.	Participat <sup>n</sup> fonct. nat.	Bourses	Conférences	Consultants	Publication	Autres	Locaux et entretien	Comm. et autres	Fournitures	Mobilier & matériel
Sous-progr. 12.1	<b>11,603</b>	280	-	-	883	-	4,380	-	-	-	6,060
Sous-progr. 12.2	<b>7,615</b>	180	50	-	400	190	310	6,285	-	-	200
Sous-progr. 12.3	<b>1,237</b>	-	304	-	333	500	100	-	-	-	-
Sous-progr. 12.4	<b>1,526</b>	25	-	-	25	1,076	-	100	-	150	150
<b>Total des coûts</b>	<b>21,981</b>	485	354	0	758	2,649	410	10,765	0	150	6,410

### **Besoins et dépenses de personnel pour 1998–1999**

Le réseau mondial d'information tel qu'il est proposé ci-dessus sera mis en place au cours de l'exercice 1998–1999 mais son exploitation, son perfectionnement et sa maintenance se poursuivront dans le long terme. Étant donné le caractère permanent des activités inscrites sous ce programme d'envergure et l'appui qu'il nécessitera, les postes suivants sont demandés : un poste d'administrateur et deux d'agent des services généraux pour gérer les activités sous-traitées afférentes à la mise en place du réseau mondial d'information, un poste d'administrateur et un d'agent des services généraux pour mener à bien les nouvelles activités touchant à la fourniture des services d'information en matière de propriété intellectuelle au titre du sous-programme 12.2, un poste d'administrateur et un d'agent des services généraux pour s'occuper des activités proposées en ce qui concerne le secrétariat du CPTI au titre du sous-programme 12.3, et un poste d'administrateur pour gérer les activités relatives au perfectionnement des systèmes internes au titre du sous-programme 12.4. En outre, un poste

de directeur sera nécessaire pour superviser et coordonner ces activités de programme. Les besoins de personnel pour la mise en œuvre du projet ci-dessus peuvent être récapitulés comme suit :

<b><i>POSTES</i></b>	<b><i>1998-1999</i></b>
Directeurs	1
Administrateurs	4
Agents des services généraux	4
<b><i>Total</i></b>	<b><i>9</i></b>

(en milliers de francs suisses)	
<b><i>PROGRAMME PRINCIPAL 12 :</i></b> <b><i>Réseau mondial d'information et services</i></b> <b><i>d'information en matière de propriété intellectuelle</i></b>	<b><i>Budget</i></b> <b><i>1998-1999</i></b>
Activités de programme	21,981
Dépenses de personnel	2,967
<b><i>TOTAL, RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES</i></b>	<b><i>24,948</i></b>

[L'annexe II suit]



ANNEXE II

## Programme principal 14

### SYSTÈME DE MADRID POUR L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES

#### *Sous-programme 14.2* *Automatisation du système de Madrid*

#### SYSTÈME MINOS

##### Généralités

Actuellement, tous les documents relatifs aux enregistrements internationaux sont stockés dans deux chargeurs automatiques de disques optiques. Le système, appelé MINOS Archive (MINOS étant l'acronyme de Mark Information Optically Stored), a été conçu en 1988 et mis en service en juin 1991 (sa capacité a été augmentée en avril 1993). En 1996, un nouveau système dénommé MINOS Active a été mis en place pour stocker temporairement et mettre à la disposition du personnel du Service d'enregistrement international des marques, en fac-similé sur un réseau local, tous les nouveaux documents reçus par ce service jusqu'à l'achèvement de leur traitement aux fins d'inscription au registre. Bien que liés entre eux, ces deux systèmes ne sont pas pleinement intégrés en raison de la plus grande ancienneté des techniques sur lesquelles est bâti le système MINOS Archive. En outre, les systèmes d'exploitation utilisés par MINOS Archive ne bénéficient plus du support voulu. MINOS doit donc être rénové ou remplacé.

##### Principales activités

- Définir la meilleure solution en ce qui concerne la mise à niveau ou le remplacement de MINOS [50 000 francs suisses au titre des autres services contractuels].
- Perfectionner ou remplacer les supports de stockage optique existants en mettant en œuvre des techniques modernes, éprouvées et dont les coûts de maintenance sont moins élevés [500 000 francs suisses au titre du matériel].
- Concevoir, tester et mettre en œuvre le logiciel connexe [350 000 francs suisses au titre des autres services contractuels].

Résultats escomptés

Le Service d'enregistrement international des marques sera équipé d'un système pleinement intégré pour la numérisation, la visualisation, la gestion et le stockage des documents. Ce nouveau système sera plus performant que l'actuel MINOS et les coûts de maintenance seront réduits.

<i>Système de Madrid pour l'enregistrement international des marques</i> (en milliers de francs suisses)											
	<u>Voyages officiels et bourses</u>			<u>Services contractuels</u>				<u>Dép. de fonct.<sup>III</sup></u>		<u>Matériel et fournitures</u>	
	Missions de fonct.	Participat <sup>II</sup> fonct. nat.	Bourses	Conférences	Consultants	Publication	Autres	Locaux et entretien	Comm. et autres	Fournitures	Mobilier & matériel
<b>Total</b>	<b>900</b>	-	-	-	-	-	400	-	-	-	500

(en milliers de francs suisses)	
<b><i>PROGRAMME PRINCIPAL 14 :</i></b>	<b><i>Budget</i></b>
<b><i>Système de Madrid pour l'enregistrement international des marques</i></b>	<b><i>1998-1999</i></b>
Activités de programme	900
Dépenses de personnel	-
<b><i>TOTAL, RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES</i></b>	<b><i>900</i></b>

[Fin de l'annexe II et du document]